arzier
genolier
givrins
trélex
st-cergue

association
intercommunale
scolaire de
genolier et
environs

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ANNÉE 2023

PRÉAMBULE

Par ce rapport d'activités, l'AISGE souhaite rendre compte et partager de manière détaillée les réalisations de l'association durant l'année 2023. Ce rapport offre une opportunité de réflexion, de transparence.

Il vient éclairer et compléter les rapports de gestion et de finances 2023.

REMERCIEMENTS

L'AISGE remercie chaleureusement les nombreuses entreprises du bâtiment qui ont œuvré dans nos écoles et structures d'accueil.

Elle remercie chaleureusement tous ses partenaires pour leur collaboration tout au long de l'année 2023.

SOMMAIRE

Préambule 1
Remerciements 1
Liste des abréviations 3
Mot de la Présidente du CODIR 5
Mot de la Directrice générale 6
1. L'AISGE EN BREF 7
2. ORGANES DE L'ASSOCIATION 9
2.1. Conseil intercommunal (CI) 9
2.2. Comité de Direction (CODIR) 10
2.3. Commission de Gestion et Finances (COGEF) 10
2.4. Direction opérationnelle de l'AISGE 11
3. L'ANNEE 2023 : MISE EN ŒUVRE DE LA RESTRUCTURATION DE L'AISGE 12
3.1. Contexte de la restructuration 12
3.2. Constitution de l'équipe de direction de l'AISGE 13
3.3. Réunification du personnel Accueil de jour / École sous le même statut 14
3.4. Mise en place des processus de collaboration Accueil de jour / École 14
3.5. Renforcement de la collaboration entre AISGE et EPSGE 15
3.6. Synthèse des réalisations significatives en lien avec la restructuration 15
4. SERVICES A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE DE L'AISGE 17
4.1. Service préscolaire : nurseries-garderies NUGA – Intendance et administration 17
4.2. Les Petits Ecureuils – St-Cergue 18
4.3. Le Relais du Haut & Le Relais du Bas – Arzier-Le Muids 18
4.4. Graines de Marmots – Trélex 19
4.5. Service parascolaire : UAPE – Intendance et administration 20
5. DANS LES UAPE 20
5.1. Tolérance zéro face à la violence en UAPE 21
5.2. UAPE La Cour des Copons -Givrins 21
5.3. UAPE Les Petits Écureuils - St-Cergue 21
5.4. UAPE Graines de Marmots - Trélex 22
5.5. UAPE Le Relais des Mômes - Arzier 22
6. TRANSPORTS SCOLAIRES 22
7. CENTRE DE JEUNES « ADOS CENTRE AISGE » 24

7.1. Équipe d'animation 24
7.2. L'année 2023 en chiffres 24
7.3. Le Centre, un lieu d'animation mais pas que.....25
7.4. Au fil des mois de l'année 2023 au Centre 25
7.5. Restaurant scolaire – Genolier 26
8. SERVICES TRANSVERSAUX DE L'AISGE 27
8.1. Administration.....27
8.2. Service des Finances de l'AISGE 27
8.3. Service des Ressources Humaines.....29
Conclusion générale 34
Liste des partenaires de l'AISGE 35

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFJ : Accueil Familial de Jour
AISGE : Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs
AJ : Accueil de Jour AJEMA : Association pour l'accueil de jour des enfants de Morges-Aubonne
AJERE : Association pour l'accueil de jour des enfants de Rolle et environs
AJET : Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte
AMF : Accueillant-e en Milieu Familial (anciennement maman de jour)
APE : Autre Personnel Encadrant
APEMS : Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire
APERE : Association des parents d'élèves de Rolle & environs
ARDIVE : Association des Responsables et Directeurs-trices d'Institution Vaudoise de l'Enfance
ASE : Assistant-e Socio-Educatif-ive
CAS : Certificate of Advanced Studies
CET : Conseil d'Etablissement
CI : Conseil Intercommunal
CIAFJ : Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour
CODIR : Comité de Direction
COFIN : Commission des Finances
COGEST : Commission de Gestion
Cst-VD : Constitution du Canton de Vaud
CVE : Centre de Vie Enfantine
DAS : Diplôma of Advanced Studies
DASS : Département de l'Action Sociale et de la Santé
DGEJ : Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse
DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
DGEP : Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire

DIP : Département de l'Instruction Publique, de la formation et de la jeunesse

DIRH : Département des Infrastructures et Ressources Humaines

EBIT : Marge nette, résultat net

EDE : Educateur-trice de l'Enfance

EIAP : Etablissement Intercommunal pour l'Accueil collectif Parascolaire primaire

EnJeu : Association intercommunale Enfance & Jeunesse

EPE : Educateur-trice de la Petite Enfance

EPSGE : Etablissement primaire et secondaire de Genolier.

ESEDE : Ecole Supérieure en Education De l'Enfance

ETP : Equivalent Temps Plein

EVE : Espace de Vie Enfantine

FAJE : Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants

FEE : Formateur-trice En Etablissement

FPP : Formateur-trice à la Pratique Professionnelle

FRAJE : Faîtière des Réseaux d'Accueil de Jour des Enfants

FSAE : Fédération vaudoise des structures d'accueil

GT : Groupe de Travail

HEP : Haute Ecole Pédagogique

IJM : Indemnité Journalière Maladie

INTER-FAJE : Nouveau logiciel de la FAJE pour la gestion des Subventions Inter-réseaux

IR : Accord de collaboration entre deux réseaux – Inter-Réseaux (RAT-Gland, AJET-Terre Sainte, AJEMA-Morges Aubonne, AJERE-Rolle et Environs, Réseau de Nyon et Réseau de Renens)

LAJE : Loi sur l'Accueil de Jour des Enfant

LEO : Loi sur l'Enseignement Obligatoire

LHPS : Loi sur l'Harmonisation des Prestations Sociales

LPJ : Loi sur la Protection de la Jeunesse

MAS : Master of Advanced Studies

MSST : Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail

NUGA : NUrserie-GArderie

OAJE : Office de l'Accueil de Jour des Enfants

OFAS : Office Fédéral des Assurances Sociales

OPE : Ordonnance fédérale sur le Placement d'Enfants

PCE : Personne de Confiance en Entreprise

PPLS : Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire

PSPS : Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire

RAT : Réseau d'Accueil des Toblerones (Gland)

RLAJE : Règlement d'application de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants

TOE : Structures à Temps d'Ouverture Elargi

TOR : Structures à Temps d'Ouverture Restreint

UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecoliers

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CODIR

Evelyne ROTH

La présidence du Comité directeur (CODIR) a été exercée par M. Scott ADAMS dès le 01.07.2021 jusqu'au 30.06.2023 et Mme Evelyne ROTH l'exerce depuis le 01.07.2023.

Le CODIR de l'AISGE s'est réuni 13 fois en 2023. En plus du traitement des affaires courantes de l'association intercommunale, l'année 2023 a été l'année de mise en œuvre de la restructuration des entités de l'AISGE, décidée en 2022. La mise en place des processus de collaboration entre l'école et l'accueil de jour, entre l'AISGE et l'EPSGE, l'élaboration du nouveau statut du personnel ont été des sujets prioritaires pour le CODIR.

Le projet de construction du nouveau collège à ARZIER-LE-MUIDS est un autre sujet de grande importance pour le CODIR. En 2023, le CODIR a été occupé par ce projet par suite du rapport de l'entreprise Microgis, relatif à l'évolution démographique sur les cinq communes AISGE. Ce rapport a démontré que deux bâtiments sont indispensables, à court terme, au vu du nombre d'élèves de 5P-8 P à accueillir. Le premier bâtiment (B1), qui a obtenu le permis de construire par décision du Tribunal fédéral le 17 mars 2022 avec la levée des toutes les oppositions, accueillera les élèves de 5P-6P des 5 communes membres de l"AISGE, actuellement enclassés dans les écoles des villages. Un second bâtiment (B2) devra être construit afin d'accueillir les élèves de 7P-8P. Au vu des nombreuses questions financières liées à cette double construction, le CODIR AISGE s'est intéressé à une solution de rechange, avec une possibilité de construction d'un seul bâtiment pour les 4 niveaux, 5P à 8P, sur un terrain communal situé aux Cheseaux-Dessus, sur proposition de la Municipalité de Saint-Cergue. L'étude complète de ce bâtiment unique à Saint-Cergue a été présentée, par les architectes, à tous les municipaux des cinq communes membres, lors d'une séance spéciale le 3 février 2023 à Genolier. Après analyse approfondie, le CODIR AISGE a renoncé à ce projet et s'est déterminé en faveur du projet initial à Le Muids.

Le CODIR se joint à moi pour remercier tout le personnel de l'AISGE qui travaille avec engagement et professionnalisme pour le bien-être des enfants, écoliers et familles de notre région. Nous le remercions d'offrir des prestations qui prennent en considération les besoins des parties prenantes.

Nous remercions l'équipe de direction qui ne compte pas son temps pour répondre aux multiples défis auxquels doit faire face l'AISGE.

Nous remercions les conseillers intercommunaux qui, par leur écoute, répondent avec compréhension à nos diverses demandes financières en vue d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants, écoliers et familles de notre région.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Annick KOSEL

C'est avec un mélange de gratitude, de respect et de reconnaissance que j'écris ces quelques lignes pour saluer le travail réalisé par les équipes tout au long de cette année 2023, année marquée par des changements organisationnels importants. Même s'ils font partie intégrante de toute organisation qui aspire à s'adapter et à prospérer dans un environnement en constante évolution, ils peuvent être parfois inquiétants. C'est précisément dans ces moments d'incertitude que se révèle la véritable force des équipes. Nous avons pu démontrer notre capacité à travailler ensemble.

Vous avez été sollicités pour utiliser des nouveaux outils, pour changer vos habitudes professionnelles et pour apprendre de nouvelles compétences. Vous vous êtes engagés dans des projets importants comme le règlement du personnel et le changement de caisse de pension. Certaines et certains collaboratrices et collaborateurs ont changé de cheffe directe par suite de la restructuration. Bon nombre de collaboratrices et collaborateurs ont vu leurs responsabilités et cahiers des charges modifiés.

Je tiens à vous exprimer ma sincère admiration et gratitude pour votre flexibilité et votre engagement envers les missions de l'AISGE.

La phase de restructuration de l'AISGE est terminée. Nous avons prouvé notre capacité à faire face au changement, à nous adapter et c'est cette agilité qui nous permettra d'optimiser l'organisation mise en place.

Je suis fière de ce que nous avons accompli ensemble, et je suis confiante dans notre capacité à continuer à progresser, à évoluer et à exceller.

Je conclus ce mot en remerciant, au nom de tous les collaboratrices et collaborateurs, les autorités de l'AISGE, le Conseil intercommunal (CI) et le Comité de Direction (CODIR) de l'AISGE, pour leur confiance, pour leur reconnaissance du travail des équipes sur le terrain, les conseils et les moyens mis à disposition pour la pérennité des missions de l'AISGE.

1. L'AISGE EN BREF

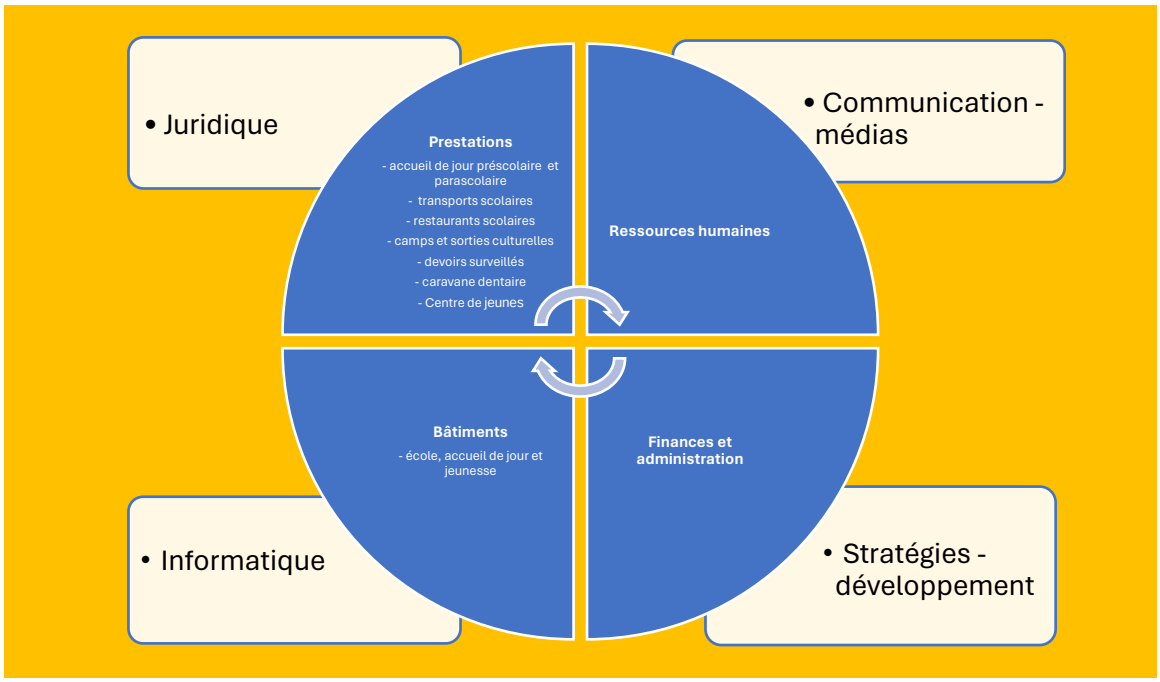

- Association intercommunale regroupant les communes de TRÉLEX, GIVRINS, GENOLIER, ARZIER-LE-MUIDS et ST-CERGUE
- 10'391 habitants au 31.12.2023
- En activité depuis le 01.03.2009

Missions

- Pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes (bâtiments, transports, cantines, camps, devoirs surveillés, caravane dentaire)
- Pourvoir aux besoins de l'accueil de jour : gestion des structures d'accueil de jour préscolaire, parascolaire et la gestion du Centre de jeunes

Ecoles
Ecoliers : 1'192
Ecoles : 10 bâtiments et 6 portacabines
Transports : 600 élèves transportés (train et bus)

Ressources humaines
Nombre de collaborateurs : 156
Apprentis et stagiaires : 12
Total emploi plein temps (EPT) : 77, 7 EPT

Service des bâtiments	Interventions en 2023 : 748

Accueil de jour préscolaire - Nurserie-garderies (NUGA)	
Enfants :	215 accueillis
Structures :	3
Repas servis en préscolaire 2023 :	22’281
Accueil familial de jour (RAT) :	121
Accueil de jour hors structures AISGE :	21

Accueil de jour parascolaire-UAPE	
Ecoliers :	532
Structures parascolaires :	6
Repas servis en parascolaire 2023 :	50’361

Service jeunesse « Ados Centre » à Genolier	Restaurant scolaire à Genolier
Jeunes accueillis en 2023 : 234	Repas servis en 2023 : 31'368 Passages durant l’année : 35’397

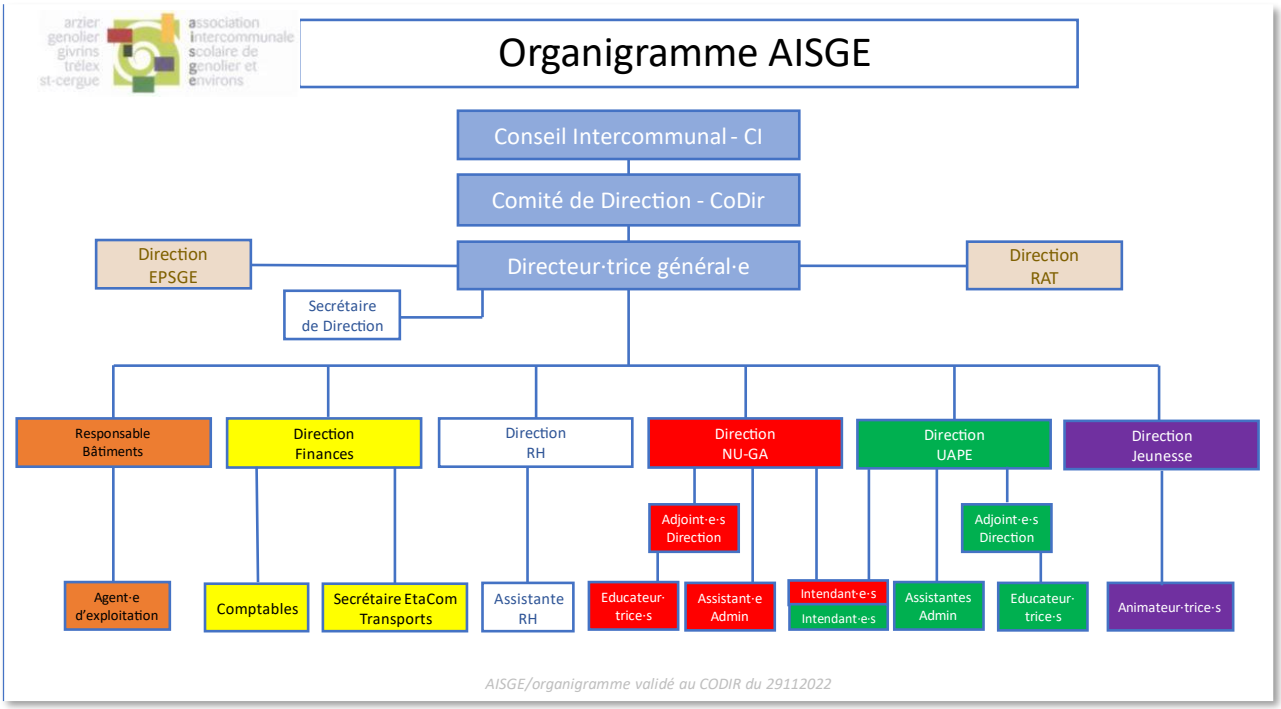

2. ORGANES DE L'ASSOCIATION

2.1. CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI)

Le CI est composé de délégués des communes membres de l'AISGE. Il « joue dans l'Association le rôle de conseil général ou communal dans la commune » (*art. 6 Statuts AISGE*).

Composition au 31 décembre 2023 :

Arzier-Le Muids :

M. Denis BERGER
Mme Jacqueline BURBIDGE
Mme Françoise ESSEIVA
Mme Natacha RUFFET
M. Christian DUGON (suppléant)

Givrins :

Mme Anne-Lise BALLY
Mme Nina DARRICAU
Mme Florence MALHERBE VENDERELL
Mme Murielle STROELE MOREL
M. Alain BLUEMENSTEIN (suppléant)

Trélex :

Mme Céline BERGER
M. Christophe HABISREUTINGER
Mme Diane MARCOZZI
Mme Evelyne VOGEL
Mme Evelina GIROD (suppléante)

Genolier :

Mme Myriam BEDAT
Mme Sylvie BOLAY
M. André DARMON
Mme Noémie DUNAND
M. Pascal COLOMBO (suppléant)

Saint-Cergue :

Mme Catherine DELUZ
M. Gabriel GALIBOURG
M. Laurent MATHEZ
M. Sébastien PIGUET
Mme Carole MORINA (suppléante)

2.2. COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Le CODIR est composé de municipaux des communes membres de l'AISGE. Il exerce « les fonctions prévues pour les municipalités » (*art. 14 Statuts AISGE*).

Composition au 31 décembre 2023 :

- Présidente : Mme Evelyne ROTH (Genolier)
- Vice-Présidente : Mme Regula ZELLWEGER (Givrins)

- Membres :

Arzier-Le Muids :	Mme Louise SCHWEIZER
	M. Nicolas RAY
Genolier :	Mme Evelyne ROTH
	M. Gérald GIRARDET
Givrins :	Mme Muriel DAUPHIN
	Mme Regula ZELLWEGGER
Saint-Cergue :	Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER
	M. Paul MENARD
Trélex :	M. Philippe DEPIERRE
	M. Pierre HOFMANN

2.3. COMMISSION DE GESTION ET FINANCES (COGEF)

La COGEF est formée d'un représentant par commune, issu des rangs du CI. Elle a la charge « d'examiner le budget, les comptes et la gestion de l'AISGE » (*art. 23 Statuts AISGE*).

Composition au 31 décembre 2023 :

Arzier-Le Muids	M. Denis BERGER
Givrins	Mme Nina DARRICAU
Genolier	Mme Noémie DUNAND
Saint-Cergue	M. Gabriel GALIBOURG
Trélex	Mme Evelyne VOGEL

2.4. DIRECTION OPÉRATIONNELLE DE L'AISGE

La direction opérationnelle de l'AISGE est assurée par des professionnels. Elle s'occupe de l'administration générale, du secrétariat, des finances et des ressources humaines de l'Association, tant dans l'entité « Accueil de jour » que dans l'entité « École ».

De gauche à droite : Dominique ALTHAUS : secrétaire générale et directrice du Service des finances / Magali GABUS : directrice du Service préscolaire / Evelyne LA FERLA : secrétaire de direction / Annick KOSEL : directrice générale / Mélissa PASCHE : directrice du Service « Jeunesse » / Fabienne GIGER : directrice du Service parascolaire / Anastasia BALET : directrice du Service des ressources humaines.

3. L'ANNEE 2023 : MISE EN ŒUVRE DE LA RESTRUCTURATION DE L'AISGE

3.1. CONTEXTE DE LA RESTRUCTURATION

L'AISGE et son CODIR ont toujours tout mis en œuvre pour répondre aux besoins de la population, grâce à des collaboratrices-collaborateurs et des membres du CODIR très engagés, les membres du CODIR effectuant même des remplacements sur le terrain quand c'était nécessaire. Force est de constater que ce mode de fonctionnement a atteint ses limites en regard de la complexité des règles juridiques et administratives régissant les activités de l'Association et du nombre croissant des enfants à accueillir.

Tout en produisant de bonnes prestations, l'organisation n'était pas optimisée en termes de rapport coûts/prestations, ni pérenne en regard des évolutions sociétales et du volume de travail. Raisons pour lesquelles le CODIR a décidé de se restructurer. La nouvelle organisation mise en place permet :

- Au CODIR de reprendre son travail d'orientation et de supervision en déléguant une grande partie de ses responsabilités à la Directrice générale qui garantit la délivrance de la prestation publique, conformément aux obligations légales et aux orientations du CODIR.
- De réunir le personnel des entités « Accueil de jour » et « École » sous un même statut.
- De réunir les administrations de ces entités, qui représentent le premier point de contact des différentes parties prenantes en particulier les familles, avec les professionnels de l'AISGE. Une administration doit être facilement identifiable et accessible. Avec ce regroupement, l'AISGE améliore son service à la population, en rendant l'utilisation de ses différents services : visible, simple et rapide pour tous les utilisateurs.
- D'optimiser les ressources financières et les compétences, en créant un service comptable unique pour toute l'association. A court et à moyen terme, cette centralisation des services induira une réduction des coûts.

En résumé, la fusion des AISGE « Accueil de jour » et « École » a été motivée par divers objectifs stratégiques. Elle permet une optimisation des ressources en regroupant les infrastructures et en favorisant une gestion plus efficace des activités. De plus, cette fusion renforce la coordination des deux entités, offrant une approche plus intégrée pour répondre aux besoins des bénéficiaires, soit les enfants et les familles. En consolidant les compétences et les expériences de ces entités, la fusion vise également à améliorer la qualité des services fournis et à promouvoir une meilleure synergie au sein de l'organisation.

En 2023, le CODIR a défini comme objectifs prioritaires :

1. La constitution de l'équipe de direction de l'AISGE et la formalisation des compétences qui lui sont déléguées ;
2. La réunification du personnel de l'accueil de jour et de l'école, sous le même statut ;
3. La mise en place des processus de collaboration entre l'accueil de jour et l'école ;
4. Le renforcement de la collaboration entre l'AISGE et l'EPSGE.

3.2. CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'AISGE

L'équipe de direction est composée de six personnes qui dirigent chacune un service. Ces « services » résultent aussi de la restructuration : ils ont été créés pour prévenir la répétition des irrégularités, voire disfonctionnements, qui ont été constatés, et créer une unité de commandement en simplifiant et rendant visibles les lignes hiérarchiques et les responsabilités.

Cette organisation optimise la mutualisation des ressources, notamment entre la pédagogie et l'administration, entre l'accueil de jour et l'école.

Avant la restructuration, quatre directrices étaient actives à l'AISGE et n'avaient pas eu à travailler ensemble, en raison d'une organisation différente. En 2023, le défi a été d'amener ces professionnelles à travailler ensemble et à former une équipe de direction autour de la vision « l'enfant - l'élève au centre » et d'un axe de direction en 12 points :

1. Mettre en place une organisation qui va tenir dans le temps.
2. Délivrer des prestations publiques d'excellente qualité, en perdant moins de temps et d'énergie à tous les échelons.
3. Respecter les budgets alloués.
4. Veiller à l'efficience et à l'efficacité des décisions.
5. Faire de l'interdépendance des services une force qui fait avancer l'AISGE et réunir l'équipe de direction et l'équipe administrative dans un même lieu de travail.
6. Identifier et clarifier les sphères de responsabilités, y compris les responsabilités hiérarchiques, de chaque fonction, les faire respecter pour éviter le court-circuitage et ses impacts négatifs sur tous les acteurs et les performances de l'AISGE.
7. Instaurer une gouvernance claire et qui soit respectée.
8. Simplifier et faciliter le travail du CODIR en reprenant les responsabilités et tâches déléguées. Rendre régulièrement compte de la marche de l'association.
9. Être une force de proposition pour le CODIR. Pour ce, permettre aux directeurs des départements de sortir la tête de l'opérationnel des structures d'accueil et de l'école pour se consacrer un peu plus à la stratégie.
10. Assurer l'égalité de traitement entre collaborateurs de l'AISGE.
11. Renforcer le service aux enfants et aux parents .
12. Améliorer la visibilité de l'AISGE.

La réunification de l'équipe de direction et de l'équipe administrative dans un même lieu de travail est un objectif important et urgent. A ce jour, les perspectives de cette réunification semblent lointaines, faute de locaux.

La restructuration amorcée est un travail de longue haleine. Mais de nombreux défis susmentionnés ont été relevés durant l'année 2023. Ces succès permettent de penser à l'avenir avec confiance. L'ambition de la directrice générale était de passer d'un groupe de personnes à une équipe de direction, une équipe performante, où chaque membre est motivé et engagé, une équipe solidaire, une équipe rayonnante et dont le rayonnement se reflète sur les équipes sur le terrain et sur la qualité des prestations délivrées par lesdites équipes. L'objectif a été largement atteint grâce aux valeurs partagées comme l'engagement, l'expertise professionnelle, la communication, la bienveillance, l'agilité, la citoyenneté, le sens des responsabilités et la gestion rigoureuse des ressources.

3.3. RÉUNIFICATION DU PERSONNEL ACCUEIL DE JOUR / ÉCOLE SOUS LE MÊME STATUT

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs engagés à l'AISGE a passé de 12 personnes en 2010, à plus de 150 personnes en 2023, avec un règlement pour le personnel de l'école et des directives du personnel de l'accueil de jour.

Les plus importantes différences entre ces deux règlementations étaient les conditions salariales, la durée hebdomadaire de travail et les vacances. Ces différences contractuelles entre salariés d'une même association étaient dénoncées par des avocats conseils, spécialistes en droit du travail consultés par les collaborateurs ou par le CODIR.

Il était urgent pour l'AISGE de se mettre en conformité d'un point de vue légal, de mettre fin à l'inégalité de traitement et d'améliorer les conditions de rémunération du personnel non éducatif travaillant dans les structures d'accueil de jour et celles du personnel administratif en général.

Pour ce faire, la direction a d'abord mené une analyse des postes et des responsabilités à la suite de la restructuration. Ensuite, elle a dressé un état des lieux des pratiques RH et des pratiques de rémunération au sein de l'AISGE. Par la suite, elle a procédé à une analyse comparative de 12 règlements du personnel, de 7 grilles salariales et de 3 conventions collectives de travail (CCT), avant d'élaborer une proposition de règlement et d'échelles salariales. La proposition a été ensuite soumise aux collaborateurs (2 journées entières de travail avec les représentants de tous les corps de métiers), à l'avocat mandaté par le CODIR, au CODIR, au service juridique de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), et enfin au Conseil intercommunal de l'AISGE pour approbation.

Dès le 01.01.2024, l'AISGE dispose d'un nouveau règlement du personnel qui permet au CODIR et à la direction de : prévenir les problèmes découlant d'une absence de gestion RH, faciliter les recrutements, motiver les collaborateurs et fidéliser les talents, réduire les coûts consécutifs au turnover du personnel, anticiper les coûts de la masse salariale, renforcer la visibilité de l'AISGE comme lieu où il est fait bon travailler.

Ces objectifs et résultats seront atteints grâce à une politique RH proactive dont le règlement du personnel et la grille de rémunération font partie.

3.4. MISE EN PLACE DES PROCESSUS DE COLLABORATION ACCUEIL DE JOUR / ÉCOLE

Par rapport à l'accueil et à l'accompagnement des enfants, grâce à l'implication et la volonté de la directrice du Service parascolaire, une collaboration a été engagée entre les équipes des UAPE et celles des transports. La direction met tout en œuvre pour que cette collaboration puisse se développer et prendre forme, car c'est la clé de voûte de l'excellente qualité de l'accueil que vise l'AISGE. Dans un premier temps, les enfants avec des besoins particuliers sont au centre de cette collaboration interservices.

Depuis 2023, il n'est plus demandé au personnel éducatif de *réparer* le petit mobilier, de monter les meubles, de transporter les déchets à la déchetterie, etc… Les éducatrices et éducateurs ont été recentrés sur leur métier : l'éducation des enfants.

En effet, le CODIR a engagé un responsable des bâtiments, actif dans les structures d'accueil et dans les écoles de l'AISGE. Le volume des demandes relatives à l'entretien du bâtiment ou du mobilier est important. En 2023, le service des bâtiments a effectué 748 interventions qui vont de la demande de déménagement d'un piano à l'élaboration du projet de réaménagement d'une salle des maîtres, en passant par la gestion du projet d'extension de la nurserie-garderie Les Petits Ecureils à Saint-Cergue. Il était donc nécessaire d'engager quelqu'un qui puisse s'occuper, en collaboration avec les éducatrices et les éducateurs, des travaux nécessaires à l'accueil des enfants et des élèves, sans tout le temps faire intervenir des fournisseurs externes.

Certains postes des comptes 2023 de l'accueil de jour et ceux de l'école montrent clairement le bénéfice résultant de la mutualisation de cette ressource.

Dans le registre des « achats », le service des bâtiments a mis en place une centrale d'achats des denrées non alimentaires. Cette centrale présente plusieurs avantages notamment le renforcement du pouvoir de négociation auprès des fournisseurs, la réduction des coûts, un gain de temps et une meilleure gestion des stocks. Cette collaboration a pu être testée durant le deuxième semestre de l'année 2023 entre le service des bâtiments et l'équipe des intendants. La direction a finalisé la procédure d'achats qui s'est généralisée à l'ensemble de l'AISGE depuis le 01.01.2024.

L'harmonisation des pratiques entre les deux administrations a été amorcée. C'est un grand projet que la direction et les équipes espèrent réaliser au 31.12.2024. Dans le même ordre d'idées, l'analyse comparative et qualitative de l'accueil des enfants est une des priorités pour l'année 2024.

3.5. RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE AISGE ET EPSGE

La collaboration entre l'AISGE et l'EPSGE, soit d'avoir une vision partagée, est essentielle pour créer un environnement éducatif favorable à l'apprentissage, vu la forte interdépendance entre les deux organisations. En effet, les décisions d'enclassement de l'EPSGE ont un impact direct sur les inscriptions en UAPE et sur les transports que l'AISGE doit mettre en place. Ce sont les mêmes élèves qu'on retrouve dans les restaurants scolaires ou qui fréquentent le Centre de jeunes.

L'utilisation commune des infrastructures communales mises à disposition est aussi un enjeu de collaboration important.

Une communication ouverte et transparente entre les directions est un préalable à la collaboration et à la résolution des problèmes. Pour aller dans ce sens, le directeur de l'EPSGE et la directrice de l'AISGE ont instauré une rencontre hebdomadaire et des principes de collaboration ont été élaborés et finalisés par les membres des deux directions.

3.6. SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS SIGNIFICATIVES EN LIEN AVEC LA RESTRUCTURATION

On peut résumer ces réalisations comme suit :

1. Gouvernance : tout en ayant un-e responsable à la tête de chaque dicastère, le CODIR fonctionne et prend les décisions de manière collégiale. Le sous-CODIR AISGE « Accueil de jour » a été dissout.
2. Création des services et constitution d'une équipe de direction de l'AISGE.

3. Formalisation des compétences déléguées à la direction de l'AISGE.
4. Analyse des postes et fonctions existant au sein de l'AISGE.
5. Traitement systématique du contentieux.
6. Création d'un service des ressources humaines : le nombre de collaborateurs et collaboratrices travaillant au sein de l'AISGE approche le chiffre de 200 (en mars 2024). La création d'un tel service était une urgence.
7. Institution et réalisation des journées de travail entre direction et adjoints de direction (responsables sur les sites).
8. Impulsion du processus de constitution de la commission du personnel de l'AISGE (CoPers).
9. Adoption d'un nouveau règlement du personnel, en vigueur dès le 01.01.2024.
10. Début d'harmonisation des procédures à l'administration de l'accueil de jour et à l'administration de l'école.
11. Conformément à l'art 327 CO sur le devoir de l'employeur de fournir le matériel nécessaire pour accomplir le travail, l'AISGE a ouvert une adresse mail professionnelle pour chaque collaboratrice et collaborateur. Tout le parc informatique dans les structures (NUGA et UAPE) a été remplacé. Les prestations informatiques contractualisées à l'accueil de jour ont été harmonisées avec celles de l'école, offrant ainsi aux collaborateurs de l'accueil de jour (administration et personnel éducatif) des outils de travail plus performants.
12. Professionnalisation de la gestion de tous les bâtiments de l'AISGE par l'engagement d'un responsable des bâtiments répondant pour les projets de construction ou de rénovation de l'AISGE. Ce responsable répond également aux demandes quotidiennes des collaborateurs de l'AISGE et des enseignants de l'EPSGE.
13. Renforcement de la collaboration entre l'AISGE et l'EPSGE.

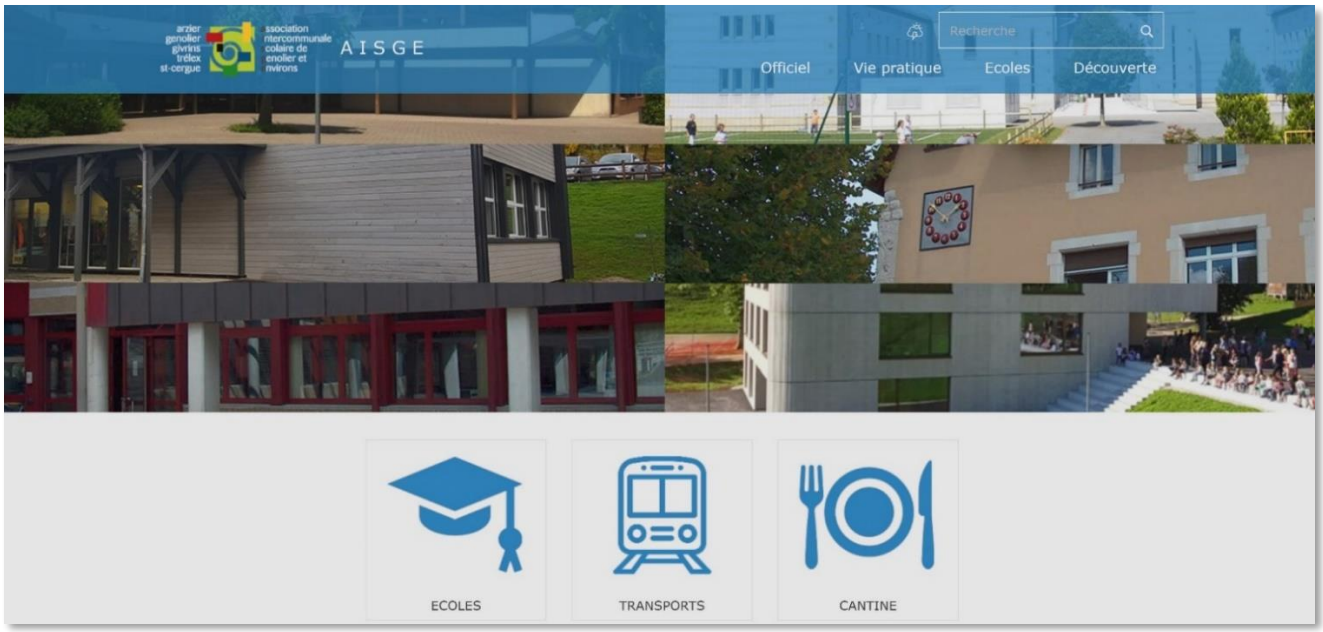

Site internet AISGE – Page d'accueil (https://aisge.ch/)

4. SERVICES A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE DE L'AISGE

Il s'agit des nurseries-garderies (NUGA), des unités d'accueil pour écoliers (UAPE), du service des transports (péditrains et patrouilles scolaires), des surveillantes et surveillants dans les cours d'école, des surveillantes et surveillants des devoirs et du Centre de jeunes.

4.1. SERVICE PRÉSCOLAIRE : NURSERIES-GARDERIES NUGA – INTENDANCE ET ADMINISTRATION

Magali GABUS

Toutes les équipes du service, soit l'administration, l'intendance et les équipes éducatives ont eu à cœur de soigner la qualité d'accueil et ont tout mis en œuvre pour assurer le bien-être des enfants en toutes circonstances. L'équipe intendance a été stable, présente, et a assuré son travail de manière efficace dans toutes les structures, permettant ainsi une bonne prise en charge des enfants accueillis.

Le service préscolaire de l'AISGE a accueilli en moyenne 150 enfants par semaine sur ses structures de St-Cergue, Arzier-Le Muids et Trélex (*https://www.adj-aisge.ch/nurserie-garderie*). Le taux de remplissage moyen des trois crèches a été de 90% sur l'année 2023.

Au rang des difficultés rencontrées, la problématique des remplacements reste la plus importante. Bon nombre d'absences sont à répertorier, comme les maladies (courtes et longues durées), les congés maternité, les accidents, les vacances et les formations. Ceci demande d'avoir à disposition un staff de remplaçant.e.s fourni afin d'assurer la sécurité des enfants, puisqu'une personne absente doit être remplacée, étant seule avec un groupe d'enfants, selon le taux d'encadrement défini par l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants). Les enfants en bas âge (0-4 ans) demandent un accompagnement rapproché et stable. Ils ont besoin de repères et de créer un lien de confiance avec l'adulte présent. Une succession de remplaçant.e.s ne répond pas aux besoins de ces enfants, n'assure pas correctement le développement de leur sécurité affective et met en péril la qualité de l'accueil. Se rajoute à cela, la surcharge de travail et une grosse dépense d'énergie pour l'équipe présente lors de l'accueil d'une personne remplaçante qui ne connait pas du tout ou pas suffisamment la structure, l'organisation de la journée et les enfants.

Afin d'accompagner les professionnels dans leur mission, des formations continues ont été proposées et octroyées aux collaborateurs et collaboratrices en fonction de leurs souhaits. Généralement, les membres du personnel ont fait preuve d'un grand enthousiasme pour ces formations continues, cherchant à améliorer leurs pratiques.

Des colloques institutionnels regroupant toutes les crèches ont été également organisés, soit avec des intervenants, afin de traiter de thèmes comme le mouvement (intervention d'une formatrice de *Youp'la bouge*), les sorties en forêt, mais également un colloque destiné à créer du lien entre les professionnels des différentes structures.

Suite aux recommandations de l'OAJE, un grand projet de chasse aux perturbateurs endocriniens a été mené par Gwendoline NYDEGGER, Adjointe de direction du Relais des Mômes à Arzier. Toutes les structures ont été partie prenante et ont vérifié leur matériel éducatif en plastique, la vaisselle et les produits d'hygiène, afin d'éliminer au maximum les perturbateurs endocriniens et protéger ainsi la santé des enfants accueillis.

Au niveau du personnel administratif un conflit relatif à la restructuration a surgi et a abouti au départ d'un assistant administratif du service préscolaire.

4.2. LES PETITS ECUREUILS – ST-CERGUE

En chiffres :

- 29 places d'accueil par jour (5 bébés, 7 trotteurs, 7 galopins et 10 grands)
- 60 enfants accueillis sur toute l'année 2023
- 43 enfants accueillis par semaine en moyenne depuis l'ouverture d'un groupe supplémentaire de 7 places le 1er octobre 2023 pour un taux de fréquentation moyen de 89 % sur l'année.

Durant la première partie de l'année, l'équipe a dû faire face à un arrêt maladie de longue durée qui a entrainé la succession de plusieurs remplaçants et un certain déséquilibre dans l'organisation. Toutefois, le travail en collaboration et l'accompagnement par chaque professionnel des remplaçants ont permis de de traverser cette période sans fragiliser la confiance des familles.

Cette fin d'année scolaire 2023 a été marquée par l'agrandissement de la structure avec la création d'un groupe supplémentaire de 7 enfants à compter du 1er octobre 2023. Toute l'équipe s'est investie dans ce projet à divers niveaux : aménagement de la salle de vie, de la salle de pause et du vestiaire, commandes de jeux, réflexions sur l'organisation… C'est ainsi que depuis le 1er octobre Les Petits Ecureuils est une structure de 29 places, divisées en 4 groupes. Grâce à cet agrandissement, l'AISGE peut répondre aux besoins des familles de St Cergue, village qui continue de s'accroitre.

4.3. LE RELAIS DU HAUT & LE RELAIS DU BAS – ARZIER-LE MUIDS

En chiffres :

- 44 places d'accueil par jour (10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands)
- 95 enfants accueillis sur toute l'année 2023
- 66 enfants accueillis par semaine en moyenne pour un taux de fréquentation moyen de 87 %.

Le Relais du Bas, à Arzier-Le Muids

De janvier à juin 2023, chaque groupe (nurserie, trotteurs, grands) a organisé une fois par mois un déjeuner durant lequel les parents des enfants inscrits ce jour-là sont invités à s'asseoir pour boire un café et manger un croissant. Ces moments ont eu un grand succès, surtout sur le groupe des grands, avec de beaux échanges entre les parents et les membres de l'équipe, ainsi qu'entre les familles.

Le 5 juin 2023 a eu lieu la sortie des futurs écoliers. Cette journée est réfléchie et planifiée sur le groupe des grands, afin de marquer le passage à l'école des enfants qui entreront en 1P en août. Une sortie en forêt a été organisée pour un groupe de 12. Durant cette journée, des jeux dans la nature avec une intervenante de l'atelier *Réjouis Sens* étaient proposés. Sur l'heure de midi, les enfants ont pu sortir de leur sac le pic-nic préparé par leurs parents et manger tous ensemble au milieu de la forêt.

4.4. GRAINES DE MARMOTS – TRÉLEX

En chiffres :

- 29 places d'accueil par jour (5 bébés, 7 trotteurs, 7 galopins et 10 grands)
- 60 enfants accueillis sur toute l'année 2023
- 42 enfants accueillis par semaine en moyenne pour un taux de fréquentation moyen de 95 %.

Durant l'année 2023, l'équipe a dû relever plusieurs défis : départ de l'éducatrice référente du groupe des galopins, son remplacement a été fait après plusieurs mois de recherche du personnel. Une autre éducatrice est partie en congé sans solde pendant 3 mois, la même éducatrice a commencé une formation à l'ESEDE en septembre 2023, baissant son taux d'activité de 31%. Une personne qui assurait les remplacements en NUGA et UAPE a pu être engagée sous contrat fixe.

La structure a retrouvé une stabilité. L'équipe collabore, s'entraide et cela se ressent dans leur travail au quotidien. Un autre défi pour l'équipe a été de faire connaissance avec le nouvel outil de gestion du temps, *Tipee*. L'équipe a été structure pilote pour l'AISGE avant l'implémentation du programme. Elle a pris du temps afin de s'adapter à ce nouveau système, le tester et remonter les problématiques.

Le jardin du Relais du Haut, à Arzier-Le Muids

4.5. SERVICE PARASCOLAIRE : UAPE – INTENDANCE ET ADMINISTRATION

Fabienne GIGER

Différents projets émanant de la direction, sont venus soutenir les équipes des UAPE durant l'année 2023.

Le projet de fusion de l'AISGE-Ecole et de l'AISGE-Accueil de jour a eu un impact majeur sur les outils mis à disposition des collaborateurs. Ainsi, chacun s'est vu doté d'une adresse mail professionnelle. Tout le parc informatique des structures a été modernisé pour donner aux collaborateurs le confort d'utilisation nécessaire à l'exécution de leur travail. De plus, le logiciel *Tipee* pour la gestion des heures a été mis en place afin de permettre à chaque collaborateur d'avoir accès en tout temps à son décompte de vacances et autres informations personnelles comme institutionnelles.

L'équipe des assistantes administratives a accueilli une nouvelle collègue à 20% dédiée aux centres aérés, sous la direction de la directrice du service parascolaire. Des séances de travail entre les services préscolaire, parascolaire et des centres aérés ont été organisées une fois toutes les 3 semaines afin d'harmoniser les pratiques.

Les pourcentages des professionnels en charge du suivi des étudiants, apprentis et stagiaires ont été augmentés afin de permettre un suivi de qualité. Cela est également venu reconnaitre ces fonctions et démontrer le souhait de l'AISGE de se positionner en tant qu'entreprise formatrice.

La directrice du service a collaboré avec le RAT afin de développer et mettre en place un poste de coordinatrice à l'inclusion pour l'ensemble des structures du réseau. Le projet est arrivé à son terme et des entretiens d'embauche sont en cours.

Une journée au vert, ayant pour thématique les processus RH, a accueilli les membres de la direction ainsi que les adjoints de direction. Ce moment d'échange et de formation a permis à chacun d'identifier l'équipe de direction et de développer un sentiment d'appartenance.

Le projet d'augmentation des heures des adjoints de direction a été accepté. Selon les structures, jusqu'à 20% d'augmentation a été accordé à cette fonction pour janvier 2024. D'ici là, 10% supplémentaires ont été octroyés d'août à décembre. Chaque adjoint a été preneur de cette offre et, par là même, a accepté une charge de travail supplémentaire.

L'équipe des intendants a montré tout son potentiel, en assurant une gestion optimale des UAPE dans les différents aspects qui composent leur fonction.

5. DANS LES UAPE

En 2023, les UAPE de Trélex, Givrins, Arzier-Le Muids et St-Cergue ont accueilli 532 enfants pour 288 places d'accueil journalières (*https://www.adj-aisge.ch/uape-unite-daccueil-pour-ecoliers*).

5.1. TOLÉRANCE ZÉRO FACE À LA VIOLENCE EN UAPE

Dès le début de l'année, les équipes éducatives des UAPE et la direction ont constaté une augmentation significative des actes de violence physique, psychique et verbale des enfants entre eux au sein des structures. La violence sous toutes ses formes n'est pas tolérable et nous devions la prendre en compte pour y apporter des réponses. Une de nos missions est d'accompagner les enfants en assurant leur sécurité physique et psychique. De ce fait, nous avons décidé que si une situation de violence avérée devait être constatée durant la journée de prise en charge à l'UAPE, l'enfant serait exclu pour la journée en cours. Nous contactons tout de suite les parents de l'enfant en question afin que l'exclusion prenne effet directement. La visée de cette sanction a pour but que l'enfant prenne conscience de la violence de ses actes, ainsi que des conséquences qui peuvent en découler. En complément, l'équipe accompagne l'enfant dans un temps de parole. En effet, la prise de conscience passera aussi par les mots qui viendront faire sens. Les équipes éducatives ont bien entendu à cœur de poursuivre leur travail pédagogique auprès de chaque enfant, afin d'accompagner les émotions, être médiateur dans des situations de conflits et résoudre les difficultés du quotidien.

5.2. UAPE LA COUR DES COPONS -GIVRINS

Cette structure propose 48 places d'accueil pour les enfants de la 1P à la 4P.

Au mois d'août, un nouvel adjoint de direction a pris ses fonctions. Sa formation d'éducateur spécialisé vient répondre à une demande croissante d'accueil d'enfants à besoins spécifiques. Ce professionnel possède ainsi un panel de connaissances métier qui permettent un meilleur accompagnement des enfants et offre un soutien à l'équipe éducative. Au sein de l'équipe, un travail est en cours sur la libre adhésion des enfants aux activités. Par ailleurs, la construction de la nouvelle UAPE arrive à son terme et sera livrée au printemps 2024.

5.3. UAPE LES PETITS ÉCUREUILS - ST-CERGUE

Elle accueille chaque jour 84 enfants de la 1P à la 6P. Les 24 enfants en 1-2P et les 24 enfants en 5-6P occupent les locaux de l'annexe dans le centre du Vallon et ceux de 3-4P (36 enfants) sont à l'UAPE.

L'équipe a réalisé un projet d'inclusion sur le handicap. Toute une semaine a été dévolue à ce projet. Du matériel a été mis à disposition des enfants et des activités ont été animées. Les enfants ont donc pu tester des repas à l'aveugle en se mettant à la place de personnes atteintes de cécité, l'objectif étant de les sensibiliser aux autres et ainsi développer leur empathie.

L'équipe a également accueilli des étudiants qui ont animé des ateliers sur le harcèlement durant deux jours auprès des enfants. Enfin, un projet de construction est en cours à St-Cergue pour accueillir la crèche et l'annexe de l'UAPE.

5.4. UAPE GRAINES DE MARMOTS - TRÉLEX

Elle a une capacité d'accueil de 84 places au total. 60 enfants (1-2P et 5-6P) sont accueillis au rez et au premier étage du Bâtiment de l'enfance et 24 (3-4P) sont dans l'annexe sous l'école des Marmouzets.

En collaboration avec le RAT, l'équipe teste l'accès au logiciel *Kibe* via les téléphones portables. Cela permet une gestion informatique des fiches de présences, dépannages, arrivées et départs des enfants. De plus, l'équipe a ainsi à sa disposition les fiches de contacts d'urgence des enfants mis à jour en tout temps.

5.5. UAPE LE RELAIS DES MÔMES - ARZIER

Elle est autorisée pour accueillir 72 enfants de la 1P à la 6P. La structure forme une étudiante de l'ESSIL en première année. Il s'agit de la première fois que l'AISGE collabore avec cette école. En effet, les besoins en matière de professionnels changent au fil des années et il est désormais important que les UAPE bénéficient aussi de l'apport d'éducateurs sociaux.

Le projet de construction de l'école du *BIX* qui permettra d'élargir l'offre d'accueil en UAPE a pu reprendre.

6. TRANSPORTS SCOLAIRES

[*sous la responsabilité d'Annick Kosel*] Selon le principe des responsabilités partagées édictées par le canton de Vaud, l'AISGE assure l'organisation et l'accompagnement des élèves des 5 communes dans les transports et sur le chemin de l'école depuis ces derniers. Les parents ont la responsabilité de leur(s) enfant(s) de leur domicile jusqu'au point de rencontre fixé par l'AISGE au départ des transports scolaires, selon les principes suivants :

- Les élèves se rendent à pied à l'école, lorsque leur école se trouve dans leur commune de domicile ;
- Des transports scolaires sont organisés par l'AISGE, en fonction des horaires scolaires et des horaires du train, pour les élèves qui doivent aller en classe dans une autre commune ou dont le domicile est à plus de 2.5 km de l'école.

Pour rappel ou information , les accompagnements d'élèves sont assurés selon les horaires de chaque école aux environs de :

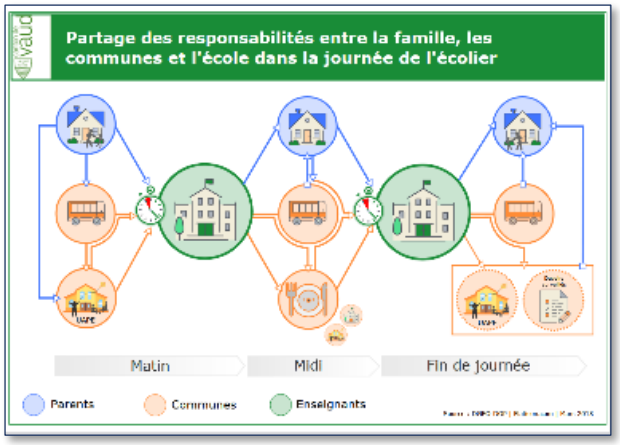

- Le matin avant l'école entre 08h00-08h30
- A midi entre 11h45-12h30
- En début d'après-midi entre 13h15-13h45
- En fin d'après-midi entre 15h30-16h00

Les communes de l'AISGE bénéficient d'une ligne de transports publics avec le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnants pour encadrer les élèves dans les trains. Six lignes de Péditrain ont été mises en place entre les villages de La Cure et Genolier à la rentrée d'août 2023. Durant cette année scolaire, 600 élèves ont été transportés en train et en bus.

Dans le village de St-Cergue, trois carrefours sont sécurisés quatre fois par jour, tous les jours de la semaine *(deux fois le mercredi)*. Ce sont une dizaine de Patrouilleur·se·s qui assurent ce service tout au long de l'année scolaire. La coordinatrice de cette équipe gère les plannings hebdomadaires et contrôle les décomptes d'heures mensuels ; elle effectue les recherches nécessaires pour l'engagement de personnes supplémentaires et reste en lien avec la gendarmerie vaudoise pour la formation des nouveaux arrivants.

Les transports scolaires en bus sont assurés par l'entreprise GREMLICH Excursions Sàrl, avec ses chauffeurs qui sont au volant des bus scolaires. Ces transports concernent tous les élèves du primaire qui habitent à Genolier et se rendent en classe à Givrins ou à Trélex, ainsi que les élèves 5P-6P qui habitent à Givrins et qui se rendent en classe à Trélex. Tous ces trajets représentent douze courses journalières et 16 courses différentes sur la semaine, qui sont assurées avec deux bus : un grand bus de 55 places et un petit bus de 33 places. Les chauffeurs des deux bus scolaires ont assuré la totalité des trajets prévus à l'horaire, durant toute cette année 2023. En plus des trajets dits « scolaires », à savoir ceux pour se rendre en classe et pour rentrer à la maison, le même prestataire est présent pour transporter les élèves qui se rendent en cours de gymnastique ou à la piscine de Bassins. De même, il assure, dans tous les villages et pour tous les élèves de 1P-11S, le transport pour emmener les élèves dans divers lieux pour les journées de ski, des journées d'activités culturelles, les courses d'école ou sorties à thèmes, les camps de ski et toutes les courses spéciales selon les besoins de l'EPSGE. L'AISGE et les parents ont beaucoup de chance de pouvoir compter sur des équipes qui s'engagent sans compter leur temps pour la sécurité de nos enfants sur le chemin de l'école.

Dès le 01.08.2023, la gestion de toutes les équipes des « Péditrains » a été confiée à Véronique MARCOU-PIGUET.

7. CENTRE DE JEUNES « ADOS CENTRE AISGE »

Mélissa PASCHE

Depuis son ouverture en août 2021, le Centre « Ados Centre AISGE » rencontre un grand succès. Il compte actuellement 234 jeunes inscrits de la 7P-11S sur son site de Genolier dont 122 (7-8P) et 112 (9-11S), avec en moyenne un passage journalier de plus d'une soixantaine de jeunes, tous âges confondus, des communes de l'AISGE entre 11h15-18h30.

Le fonctionnement du Centre repose sur l'accueil libre et la libre adhésion. Les jeunes sont libres de venir et de repartir seuls sans l'accompagnement obligatoire d'un adulte, mais restent sous la responsabilité des parents à leur départ. Cette pratique nécessite un accord de confiance entre le jeune, les parents et l'équipe d'animation qui leur apprend à être responsable dans un cadre sécurisé et encadré par des professionnels. Le Centre répond aux besoins des élèves, des familles, des communes et de l'établissement scolaire.

Par ailleurs, force est de constater que les problèmes d'incivilités rencontrés par la commune de Genolier avant l'ouverture du Centre, ont drastiquement baissé. Ce type d'accueil est donc essentiel au bien-vivre ensemble dans la commune et pour ses habitants.

Une cotisation annuelle de CHF 100.- par année scolaire est demandée aux parents pour avoir accès au Centre. En cas de difficultés financières, les parents sont priés de contacter la directrice du Centre : le but étant que chaque jeune puisse avoir accès au Centre, peu importe la situation financière familiale.

7.1. ÉQUIPE D'ANIMATION

Elle se compose de :

- Directrice du Centre et animatrice socioculturelle à 100%
- Educateur en Centre d'animation à 75%
- Educatrice en formation à l'ARPIH à 65%

7.2. L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES

- 535 élèves à l'EPSGE de 7P-11S ⇨ 234 élèves inscrits au Centre en 2023-2024, dont : 35 de Trélex, 26 de Givrins, 58 de Genolier, 63 d'Arzier-Le Muids, 52 de St-Cergue ;
- 35'397 passages d'élèves au restaurant scolaire en 2023.

7.3. LE CENTRE, UN LIEU D'ANIMATION MAIS PAS QUE…

Une des missions principales du Centre de jeunes « Ados Centre AISGE » est de faciliter l'accès à la culture et aux activités socioculturelles tout en soutenant les jeunes dans leur construction identitaire, dans leur éducation à la citoyenneté et en les accompagnant face à des problématiques familiales, scolaires et sociales. Le Centre joue un rôle crucial dans l'éducation traitant des situations complexes en collaboration avec le réseau (école, parents, etc.) pour répondre au mieux aux besoins de chaque jeune.

Au cours de cette année, dans le cadre de la mission éducative du Centre, plusieurs choix délicats ont été faits, notamment le signalement d'une situation de négligence grave et de mise en danger d'un mineur ainsi que l'exclusion définitive d'un jeune qui, malgré les avertissements, n'a pas respecté les règles de la collectivité en vigueur au Centre. Bien que difficile, cette décision était nécessaire pour assurer le bien-être de tous les membres du Centre.

7.4. AU FIL DES MOIS DE L'ANNÉE 2023 AU CENTRE

Accès aux salles de gym

Depuis la rentrée d'août 2023, le Centre a accès à toutes les salles de gym de l'école (Gossan, Cordex, Oujon) les après-midis de 16h-17h30, avant les sociétés locales, afin de proposer des activités sportives variées. Un planning proposant chaque jour un sport différent (football, unihockey, basketball, jeux de balles) est affiché dans le Centre pour permettre un tournus dans les choix de sports.

Sorties hors Centre

Quel succès ! 2023 a été une année riche en sorties et en divertissements au grand bonheur des membres du Centre ! La volonté de la Directrice du Centre a été de proposer une fois par mois une sortie gratuite sur inscription (nombre de participants limité, entre 15-30 participants selon l'activité) dans le but que tous les jeunes motivés puissent y participer, peu importe leurs situations financières familiales. Les sorties organisées en 2023 ont rencontré un véritable succès auprès des jeunes, qui ont pu exprimer leur souhait quant aux idées de sorties, et ont encouragé l'équipe d'animation à poursuivre cette dynamique pour l'année 2024 ! Les sorties 2023 ont été, dans l'ordre chronologique : patinoire de St-Cergue, cinéma de Nyon, *Totem* à Gland, *Polymanga* à Montreux, bowling de Gland et *Jumpspot* à Lausanne.

Événement - Initiation football freestyle - Juin 2023

Le football occupe une place importante au sein du Centre et de nombreux jeunes pratiquent ce sport avec passion.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Mathieu Pierron, 2 fois vice-champion de France de football freestyle, pour une après-midi initiation à ce sport. L'initiation s'est déroulée le jeudi 15 juin sur le terrain synthétique de Genolier. Au total, trente jeunes mixtes, âgés entre dix et quinze ans, ont profité du talent de Mathieu Pierron et se sont initiés à cette discipline.

Fermeture exceptionnelle du Centre pour cause de tempête

Le Centre a exceptionnellement fermé ses portes le jeudi 22 juin dès 13h30 en raison des violents orages annoncés. La décision a été prise à la suite d'un courrier de la DGEO demandant à l'école l'annulation de toutes les sorties, y compris le bal des 11èmes en raison des dangers météorologiques. Par mesure de précaution, et compte tenu du fait que le Centre se trouve dans des portacabines, il a été jugé plus sûr de fermer pour l'après-midi afin d'éviter tout risque lié aux violents orages.

Fête du Centre - Juin 2023

Pour clore l'année scolaire 2022-2023, le Centre a organisé une fête de fin d'année le jeudi 29 juin dès la fin de l'école jusqu'à 20h.

Au programme : hot-dog et glaces offerts, volleyball, football et musique au Centre et sur le terrain de foot ! Plus de 70 jeunes étaient présents et ont pu profiter ensemble de cette belle journée/soirée !

7.5. RESTAURANT SCOLAIRE – GENOLIER

En 2023, le restaurant scolaire de Genolier a enregistré 35'397 passages. L'accueil se fait en trois services (11h15, 12h et 12h45).

Comme le Centre de jeunes, il fonctionne sur le principe de libre adhésion, offrant la possibilité aux élèves de manger, soit un repas servi au restaurant scolaire, soit un repas de la maison ou un repas acheté.

Un éducateur du Centre de jeunes est présent au restaurant scolaire en soutien au personnel déjà présent. L'équipe du restaurant scolaire est composée de quatre employés au total, avec l'ajout d'un nouveau membre embauché à la rentrée scolaire d'août 2023 pour les jeudis midi.

Depuis la rentrée d'août 2022-2023, la salle de gym du Gossan est ouverte les lundis midi pour les 9-11S et mardis midi pour les 7-8P à tous les élèves de l'école, en accordant une priorité aux membres du Centre (maximum 25 jeunes à la fois).

8. SERVICES TRANSVERSAUX DE L'AISGE

Ces services soutiennent l'activité scolaire et l'accueil de jour. Il s'agit des bâtiments et de l'intendance, les finances-comptabilité, l'administration, les ressources humaines et la direction.

8.1. ADMINISTRATION

[*sous la responsabilité d'Annick Kosel*] Le secteur administratif compte les assistants administratifs à l'accueil de jour et le secrétariat général de l'AISGE. Les deux administrations ont longtemps fonctionné en solo. En début d'année 2023, la collaboration et la coopération n'étaient pas garanties. La direction et les deux administrations se sont réunies régulièrement pour apprendre à se connaître d'abord, comprendre ensuite le travail des autres, et enfin amorcer le travail sur l'harmonisation des procédures. À fin 2023, ce travail de reconnaissance mutuelle a abouti. Les équipes collaborent volontiers. Le fait de ne pas travailler dans un même endroit, faute de locaux, est un frein d'importance à l'optimisation des coûts et de la qualité des services de l'AISGE.

À l'accueil de jour, la décision a été prise d'adopter le plan de classement utilisé par l'administration générale (AISGE-École). La mise en œuvre demande une formation interne et du temps pour comparer finement les pratiques des deux bureaux et décider de celles à généraliser. C'est un projet d'importance qui va se poursuivre tout au long de l'année 2024.

L'analyse des fonctions et des rémunérations a révélé que la rémunération n'était pas ajustée au niveau des responsabilités que les assistants administratifs ont reprises en 2021-2022, à la suite du départ de la directrice administrative. Sans pouvoir octroyer une rémunération rétroactive, le CODIR s'est positionné pour la reconnaissance desdites responsabilités dès la mi-année 2023.

8.2. SERVICE DES FINANCES DE L'AISGE

Dominique ALTHAUS

L'année 2023 a été l'année de nombreux changements dans la gestion et l'organisation opérationnelle de l'AISGE, consécutivement à l'engagement de la Directrice générale qui a mis en place des Services.

Les élus ont émis le désir de ne plus œuvrer sur le terrain et ont délégué leurs compétences opérationnelles à Mme Annick KOSEL, Directrice générale, afin de se consacrer principalement aux décisions stratégiques et politiques.

Un Service nouveau-né composé de deux entités

Le Service des Finances est un nouveau-né éclos du regroupement de la gestion de deux comptabilités séparées et indépendantes des deux entités existantes, à savoir :

- **AISGE-École** – Cette comptabilité comprend la gestion de l'administration générale, de la logistique en matière d'équipements scolaires et des transports et accompagnements des élèves ; elle est tenue par notre comptable, Mme Mélanie SAUTHIER, engagée dès le 1er août 2020.
- **AISGE-Accueil de jour** – Cette comptabilité comprend la gestion de l'administration « Accueil de jour » et celle des 3 structures NUGA *(Nurserie-Garderie)*, des 4 structures UAPE *(Unité d'Accueil Pour Ecoliers)*, ainsi que des Centres aérés ; toutes ces structures accueillent principalement les enfants des 5 communes AISGE. La comptabilité a été mise en place dès la création du RAT *(Réseau d'Accueil des Toblerones)* le 1er janvier 2014, réseau auquel les structures de l'AISGE sont rattachées, les 5 communes en étant membres ; elle est tenue par notre comptable, Mme Anabela CARNEIRO-BRON, engagée dès le 20 juin 2022

Une gestion des Finances unifiée

De tous les dicastères, les Finances constituaient deux entités entièrement séparées et dépendaient de deux dicastères : « Finances de l'accueil de jour » et « Finances des écoles ». Elles étaient gérées par des deux membres du CODIR différents. Ainsi, deux préavis distincts ont été présentés au CI pour l'approbation des comptes et pour l'adoption des budgets. La volonté du CODIR d'unifier les deux entités dans leur globalité a généré la création d'un Service des Finances unique, tout en conservant deux comptabilités séparées. La Direction de ce nouveau service m'a été confiée dès le 1er janvier 2023. En charge des finances de l'AISGE-Ecole depuis le 1er janvier 2002, cette comptabilité n'a plus de secret pour moi ; par contre, j'ai tout à apprendre des nombreuses complexités de la comptabilité de l'Accueil de jour. C'est donc avec détermination que j'ai œuvré durant cette année 2023 pour prendre connaissance du fonctionnement financier de cette entité, sachant que cette partie de l'AISGE n'était précédemment pas dans mon champ de responsabilités en qualité de Secrétaire générale.

Deux comptabilités – deux gestions différentes

La situation peut se résumer comme suit :

1. La comptabilité AISGE-École est entièrement gérée par l'AISGE et ne dépend d'aucun acteur externe. Le plan comptable, basé sur celui des communes, est adaptable aux différents besoins qui émergent et qui peuvent ainsi être prévus dans le budget.
2. La comptabilité AISGE-Accueil de jour dépend du RAT *(Réseau d'Accueil des Toblerones)* et a été conçue pour répondre aux différents membres, à savoir : des communes, des associations et des fondations. A mon grand étonnement, j'ai appris que l'AISGE n'a que très peu, voire pas d'espace, pour ajuster le plan comptable à ses besoins spécifiques. Le programme comptable informatique utilisé est sous licence du RAT et tout ajout de compte dépend de lui. Durant l'année 2023, certaines de mes demandes ont été approuvées, d'autres pas, et j'ai ainsi dû m'y adapter. Il est toutefois important de souligner que le budget 2023 adopté par le CI AISGE comporte des lignes de budget que nous n'avons pu faire inscrire au plan comptable. Les montants ont ainsi été redistribués vers des comptes similaires. Un dialogue avec les responsables a été entamé afin de leur présenter les besoins de l'AISGE ; la discussion se poursuivra en 2024.

Conclusion

À la lecture de ce rapport, je désire vous transmettre tout le bénéfice à en retirer, pour le CI, le CODIR, la Direction générale et son Service des Finances, d'avoir une vision globale sur les coûts de fonctionnement de l'AISGE, tout en ayant pour projet d'unifier les deux comptabilités pour n'en faire qu'une et ainsi rendre compte de manière encore plus simple des coûts scolaires et d'accueil de jour à la charge de vos communes.

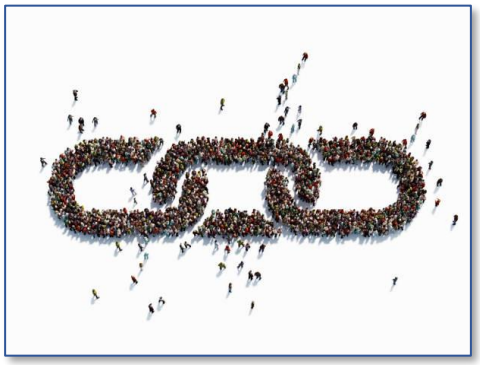

« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite. »

Henry FORD, homme d'affaires, industriel (1863-1947)

8.3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Anastasia BALET

Au vu du développement de l'AISGE et afin de pouvoir répondre aux besoins des différentes parties prenantes, il était nécessaire qu'un Service des Ressources Humaines soit mis en place. En effet, dans une phase de changement et d'évolution, la gestion spécialisée et complète du cycle de vie des collaborateurs nécessite des compétences pointues dans le domaine.

Les enjeux de cette année 2023 ont été de créer un service des Ressources Humaines capable de répondre aux attentes du CODIR, du conseil de direction et des collaborateurs. Un service à même d'accompagner les employés dans cette phase de changement, d'uniformiser, de créer, ainsi que d'homogénéiser les pratiques RH des deux entités, de recruter du personnel compétent, de les accompagner dans leur développement et de gagner/maintenir leur confiance.

Dans la conception de la stratégie RH 2023-2026, nous pouvons assimiler le processus à la construction d'une **pyramide**, où chaque étape représente un niveau crucial pour atteindre les objectifs fixés.

1. Développer les talents
2. Retenir des talents
3. Recruter des collaborateurs
4. Développer la marque employeur (attractivité)
5. Développer la culture d'entreprise
6. Gestion du temps de travail
7. Règlement du personnel et politiques RH
8. Administration RH / Process RH (optimisation)

En suivant cette approche pyramidale, il est assuré que chaque aspect de la stratégie RH est construit sur des bases solides, créant ainsi une structure résiliente capable de supporter les défis et de favoriser la croissance organisationnelle durant la période 2023-2026.

Administration RH

Avant d'aborder la gestion administrative d'un service des Ressources Humaines, plusieurs étapes fondamentales sont nécessaires pour mettre en place une base solide. Ces étapes sont cruciales pour assurer le bon fonctionnement et l'efficacité du service. Voici les étapes préliminaires à considérer :

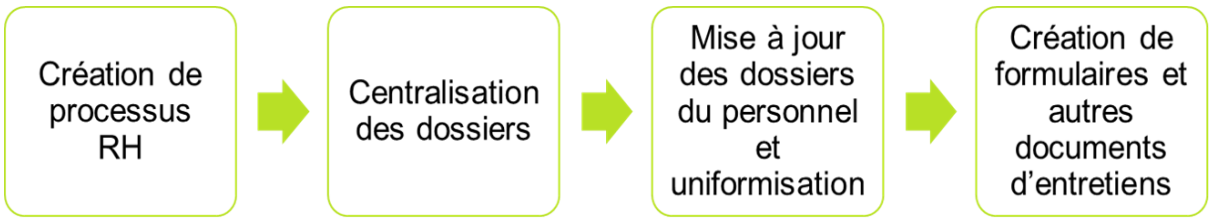

L'administration des Ressources Humaines est une fonction essentielle et ne comprend pas uniquement la constitution de process et/ou de formulaires ; elle englobe toute la gestion administrative des salariés, comme l'ensemble des traitements liés aux contrats de travail, à la gestion du temps de travail, aux absences ainsi qu'aux congés payés. La particularité subsiste également dans le fait que des changements administratifs sont très fréquents, avec la rédaction de plus de 100 avenants en 2023, pour une partie du personnel de l'Accueil de jour, car ces collaborateurs sont traités en année scolaire et non en année civile. Rébarbative, chronophage, la gestion administrative des Ressources Humaines est pourtant incontournable. Elle demande une rigueur absolue, parce qu'elle correspond à des nécessités réglementaires.

En plus des éléments administratifs mentionnés ci-dessus, la création d'une Commission du Personnel (CoPers) au sein de l'AISGE a été nécessaire et témoigne d'une approche participative et démocratique dans la gestion du changement. Cette commission joue un rôle crucial en assurant une représentation adéquate des besoins des employés, favorisant ainsi un dialogue constructif et une implication significative dans les processus décisionnels. La CoPers a notamment été sollicitée dans le cadre du règlement du personnel et dans le choix de la nouvelle caisse de pension (LPP).

Comme mentionné précédemment, l'AISGE est composée d'une partie Accueil de jour et d'une partie École ; chaque domaine avait son propre règlement et ses propres usages. En 2023, pour des raisons légales et d'équité de traitement, il a été important pour l'AISGE de pouvoir unifier les pratiques des deux entités qui différaient, notamment, au niveau des conditions de travail, ainsi que de la rémunération accordée. Durant l'année écoulée, un seul et unique règlement du personnel a été adopté pour tous avec une politique de rémunération équitable et transparente. Ce règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2024. En plus du règlement du personnel, le contrat avec la caisse de compensation prenant fin, le service des Ressources Humaines a contribué à l'étude de plusieurs caisses LPP, afin d'adhérer à celle qui prendrait en compte toutes les spécificités de l'AISGE. Au 1er janvier 2024, tous les changements administratifs ont été effectués pour l'intégration à la nouvelle caisse de pension.

Afin de pouvoir respecter la loi, le règlement du personnel et autres normes légales, il a fallu s'assurer que les horaires de travail, le temps de travail, les pauses, les vacances soient respectés. L'implantation d'un logiciel du temps de travail a donc été nécessaire et a été déployé au 1er janvier 2024.

Généralement, l'administration des Ressources Humaines comprend également la gestion de la paie, des assurances sociales et des budgets. Cependant, au sein de l'AISGE, cette partie a longtemps été traitée par le service comptabilité, car il n'y avait pas de service spécialisé dans le domaine. Cette tâche a été reprise par le service des Ressources Humaines pour la partie Accueil de jour, en fin d'année 2023, la partie École étant encore traitée pour le moment par la comptable.

Effectif

L'AISGE est aujourd'hui composée d'une population d'environ 180 collaborateurs. La richesse et la force de l'AISGE se manifestent au travers de la diversité, avec plus de 12 nationalités représentées, et se reflètent au travers de compétences et de personnalités différentes. Parmi les employés de l'association, les femmes représentent 84% des membres du personnel et les hommes 16%, avec une moyenne d'âge de 40.6 ans.

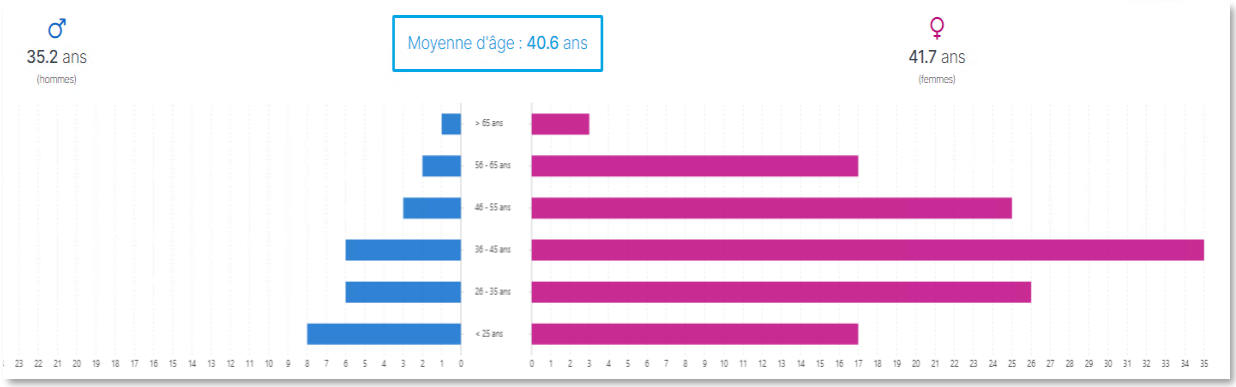

Au sein de l'AISGE, il existe près d'une vingtaine de fonctions différentes, réparties au sein des cinq communes. Afin d'avoir une visibilité sur les fonctions de l'association, un tableau du nombre de collaborateur par fonction a été établi :

Fonctions (par ordre alphabétique)	**%**
Adjoint-e de direction pédagogique	**3.00%**
Apprenti-e / stagiaire	**7.00%**
Assistant-e administratif-ve	**3.00%**
Auxiliaire	**19.20%**
Comptable	**1.20%**
Concierge bâtiments	**1.20%**
Directeur-trice	**3.60%**
Educateur-trice Centre de jeunes	**1.80%**
Educateur-trice secondaire	**13.20%**
Educateur-trice tertiaire	**13.20%**
Intendant-e	**4.80%**
Remplaçant-e pédagogique	**1.80%**
Surveillant-e, patrouilleur-euse (Péditrains, Cantine, devoirs surveillés, etc.)	**27.00%**
TOTAL	**100.00%**

La diversité tant au niveau des fonctions que du personnel est primordiale en entreprise, car elle permet d'apporter des perspectives, des expériences et des compétences. Elle favorise l'innovation, ainsi que la créativité et permet de fournir un service de qualité. Une culture d'inclusion permet de renforcer le bien-être au travail, ce qui incite les collaborateurs à rester.

Recrutement

Avec un turnover de 17.94% et une moyenne de 3,6 ans au sein de l'association, l'AISGE rencontre un fort taux de rotation de son personnel. Au cours de l'année 2023, 18 postes ont été repourvus et 4 sont encore ouverts à ce jour. Sachant que la durée d'un recrutement moyen se situe entre 2 semaines - un mois et qu'un recrutement coûte plusieurs milliers de francs, il est primordial d'optimiser les pratiques pour attirer, retenir et engager les meilleurs talents, en particulier pour des profils rares comme les éducateurs de la petite enfance.

Le recrutement n'est pas uniquement un entretien avec le candidat. Le recrutement est un ensemble d'actions, plus précisément un processus, qui va permettre d'embaucher le ou la futur.e collaborateur.trice.

Dans un tel contexte, l'objectif du service des Ressources Humaines est de trouver la bonne personne pour la bonne fonction en un minimum de coûts et de temps. Afin de répondre aux besoins de l'AISGE, le Service des Ressources Humaines a créé un processus de recrutement, des cahiers des charges avec des compétences définies, uniformisé les annonces, rendu les annonces visibles à l'interne grâce à une note interne RH, ainsi que sur les réseaux sociaux et les plateformes spécialisées (*Jobup*, *Indeed*, *Linkedin*,etc.), créé des formulaires d'entretien. Des journées découverte planifiées et organisées pour tous les candidats passant au deuxième entretien ont été mises en place. Une fois la journée découverte organisée, un dernier entretien a lieu avec la direction pour valider définitivement l'engagement.

En mettant en œuvre ce processus, l'AISGE peut espérer réduire le turnover et les coûts associés tout en renforçant son équipe avec des professionnels qualifiés et motivés. Cependant, ce dernier prend du temps, étant donné les différentes étapes mises en place, mais pas uniquement. En effet, tout l'administratif et le suivi des candidatures est effectué sans outil adéquat, ce qui engendre une perte d'efficience, surtout lorsque certains postes peuvent attirer plus de 700 candidatures.

Au vu du temps accordé pour les postes fixes, l'AISGE n'est pas encore en mesure en 2023, d'avoir recours aux mêmes pratiques pour le recrutement des remplaçants. En effet, en plus des fonctions fixes, l'Accueil de jour a fréquemment besoin d'avoir recours à des remplaçants. Face à la pénibilité du travail et au fort taux d'absentéisme au sein des structures (4.31% pour 2023), l'AISGE fait souvent appel à des remplaçants pour pallier au manque de personnel. Cependant, ces derniers sont toujours difficiles à trouver, car toutes les structures d'accueil de jour sont à la recherche de ces profils et les candidats restants n'ont pas toujours les compétences requises, ce qui met les équipes sous stress et tension.

Formation

L'AISGE soutient la formation et encourage les collaborateurs à se développer dans un environnement de qualité afin d'assurer la pérennité de l'Association. En encourageant les collaborateurs à évoluer dans un environnement de qualité, l'AISGE reconnaît l'importance de l'apprentissage continu pour le succès à long terme de l'organisation.

Afin d'être attractif et de développer les compétences de ses collaborateurs, le service des Ressources Humaines et la direction générale ont élaboré une politique de formation qui fait partie intégrante du nouveau règlement du personnel, entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Ce document stipule que l'association prend totalement en charge les frais de formation « courtes » (durée entre 1-4 jours) et couvre en totalité ou partiellement les formations certifiantes. Les modalités concernant les formations certifiantes sont suivies et conventionnées. Des mesures ont également été mises en place au sujet des conditions de travail des formateurs des apprentis / stagiaires afin d'encourager les employés à suivre et transmettre leur savoir à la nouvelle génération.

En 2023, au sein de l'AISGE, 24 personnes suivent des formations, dont 50% sont des formations certifiantes, 42 % des formations de base et 8% des formations continues :

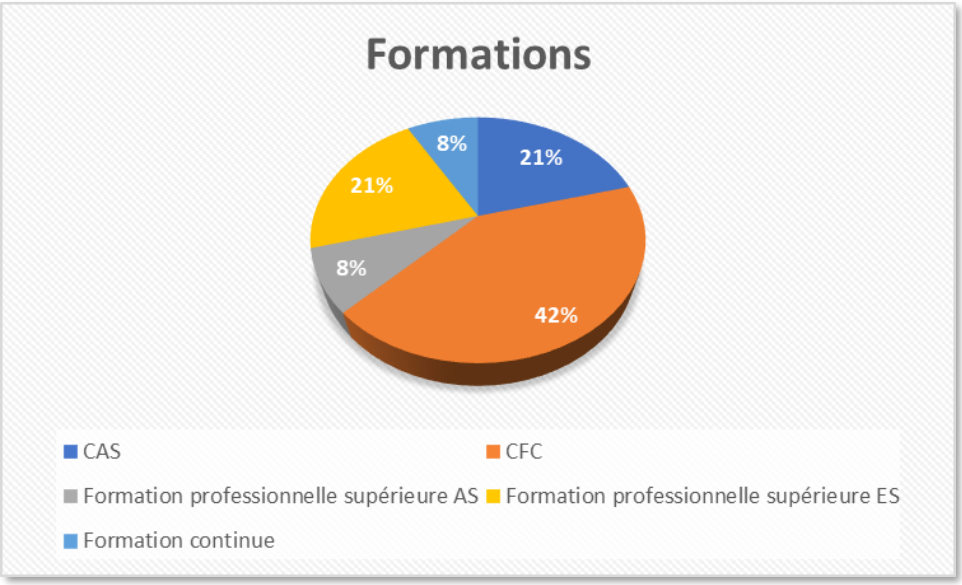

En plus des formations externes, le service des Ressources Humaines déploie des formations RH internes pour les responsables et les collaborateurs, afin de les soutenir dans leurs activités quotidiennes.

En somme, en adoptant une approche proactive en tant qu'entreprise formatrice, l'AISGE peut non seulement surmonter les difficultés liées à la recherche de candidats sur le marché, mais aussi créer un environnement propice à la croissance interne, à la fidélisation des employés et à la pérennité organisationnelle.

Conclusion

Pour finir, la construction d'un service RH avec des ressources limitées représente un défi nécessitant créativité et ingéniosité. La contrainte budgétaire peut entraver le processus, mais également stimuler l'innovation. Cependant, la véritable difficulté réside souvent dans le changement des mentalités des collaborateurs. La transition vers une plus grande responsabilité peut être un terrain difficile à traverser. Il est crucial de mettre en place des stratégies de changement et de favoriser un environnement qui encourage à l'épanouissement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent rapport d'activités témoigne de l'engagement de notre Association et de ses organes envers la scolarité et l'éducation de nos enfants. À travers une présentation des différents aspects de notre quotidien, nous avons pu mettre en lumière nos succès, identifier nos défis et dessiner des pistes d'amélioration pour l'avenir. Nous allons poursuivre nos efforts pour promouvoir un environnement inclusif, sécurisé et stimulant pour le bien-être des collaborateurs et des enfants - élèves.

LISTE DES PARTENAIRES DE L'AISGE

Abréviation	Nom complet	Mission
AdCV	Association des Communes Vaudoises	Renforcer la responsabilité des communes et défendre leur autonomie.
ALR Fiduciaire SA	A.L. Rummel Fiduciaire	Révision des comptes AISGE-École
Appartenances		Interprétariat en présentiel
ARDIVE		Association des responsables et directions d'institutions vaudoises pour l'enfance
AVOCAT.CH	Etude d'avocats	
COMMUNES MEMBRES	Boursiers, bâtiments, greffes, voiries	
COPERS	Commission du personnel	
CPNV	Centre professionnel du Nord vaudois	Ecole de formation pour les CFC d'ASE
CREDE	Centre de ressources en éducation de l'enfance	Ressources bibliothèque, vidéothèque et formation
CTA Services SA	Nettoyages	Nettoyages des structures et des écoles
Cuisinier Events	Service traiteur	Livraison des repas de midi UAPE + NUGA et cantine de Genolier
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes	Reprise des missions de l'ancien Service juridique et législatif (SJL), ainsi que de la division affaires communales de l'ancien Service des communes et du logement (SCL)
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse	Protection de l'enfance
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire	Gestion de l'école obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement post-obligatoire	Formation professionnelle et enseignement gymnasial
EPSGE	Etablissement primaire et secondaire de Genolier environs	Ecoles de Genolier et environs
ESEDE	Ecole supérieur en éducation de l'enfance	Ecole de formation pour les éducateurs de l'enfance
Espace Prévention La Côte	TSP (travail social de proximité)	Accompagner et soutenir les jeunes entre 12 et 25 ans dans tout questionnement ou difficulté.
ESSIL	Ecole supérieure sociale intercantonale de Lausanne	Ecole de formation pour les éducateurs sociaux

Abréviation	Nom complet	Mission
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants	Coordonner et subventionner le développement des structures d'accueil de jour
FCP	Fondation Coup d'Pouce	Service d'assistance à l'intégration pré et parascolaires
FIDUCIAIRE HELLER S.A.	Fiduciaire	Révision des comptes AISGE-ADJ
Fourchette Verte	Fédération Fourchette Verte	Label santé décerné aux structures qui proposent un plat du jour équilibré en respectant les critères de la pyramide alimentaire
FSAE	Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance	Association faitière des employeurs du domaine de l'accueil de jour de l'enfance
Gremlich Excursions Sàrl	Transports	Transports scolaires
HETSL	Haute école de travail social et de la santé Lausanne	Formations HES
Nanou Solutions		Service de support pour les remplacements (éducateurs)
NStCM	Train Nyon – St-Cergue	Transports scolaires
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants	Organisme cantonal qui autorise et surveille les structures
OFCO	Office de la consommation	Surveiller et contrôler l'hygiène dans les structures
Ofisa	Prestataire informatique	Logiciel de gestion informatique
PEP	Partenaire enfance et pédagogie	Ressource formation
Préfecture	Préfecture de l'arrondissement de Nyon	
ProNet Services	Nettoyages	Nettoyages des structures
PROTECTAS	Surveillance	Surveillance pour la sécurité des élèves à la gare de Genolier et contrôle des abonnements dans le NStCM.
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones	
SEFRI	Secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation	Délivrer les reconnaissances de diplômes étrangers
SIR S.A.	Surveillance	Surveillance dans la cour de l'école de Givrins
UCV	Union des Communes Vaudoises	Défendre les intérêts des communes vaudoises
Youp l'à Bouge		Label visant à promouvoir le mouvement auprès des enfants